

Se préparer aux situations d'urgence

Inscrivez les renseignements d'urgence demandés dans la brochure et conservez-la dans votre trousse d'urgence avec vos plans d'urgence.

Téléchargez un exemplaire, en français ou en anglais, au yukon.ca/fr/situations-durgence-et-securite.

Conservez un autre exemplaire dans votre véhicule ou au travail.

Soyez prêt à subvenir à vos besoins de base et à ceux de votre famille pendant au moins 72 heures dans une situation d'urgence.

Au Yukon, les dangers auxquels on peut être exposé sont, entre autres, les tremblements de terre, les inondations et les feux de forêt. Il peut également survenir des pannes de courant, des pannes de systèmes de communication et des fermetures de routes.

Le présent guide vous aidera à prendre conscience des risques possibles et à réfléchir aux mesures à prendre pour protéger votre vie et vos biens.

Publication préparée par :
Organisation des mesures d'urgence
Gouvernement du Yukon
867-667-5220
emo.yukon@yukon.ca

Pour en savoir plus, visitez la page
yukon.ca/fr/situations-durgence-et-securite



En cas d'urgence, appelez le 911

Si une personne (vous-même ou quelqu'un d'autre) est blessée ou en danger, composez le 911 pour obtenir l'aide de la GRC, du service des incendies ou des Services médicaux d'urgence.

Appelez le 911 :

- ☐ si la vie d'une personne est en danger (urgence médicale ou autre);
- ☐ un crime est en cours;
- ☐ en cas d'incendie;
- ☐ en cas d'accident grave;
- ☐ en cas d'exposition à des substances toxiques, ou d'inhalation ou d'ingestion de produits toxiques.

Si le téléphone est hors service

Si vous ne pouvez pas joindre le 911 en raison d'une panne des systèmes de communication ou de tout autre problème, envoyez quelqu'un signaler la situation d'urgence au service le plus près:

À Whitehorse, présentez-vous à l'une des casernes de pompiers, situées au 305 Range Road (en haut de Two Mile Hill) et au 105, rue Black.

Ailleurs au Yukon, rendez-vous au poste de la GRC de votre localité ou, s'il n'y en a pas, au centre de santé local.

Continuez quand même à composer le 911 jusqu'à l'arrivée des secours.

Écoutez la radio pour entendre les messages importants, dont d'autres endroits où des intervenants d'urgence peuvent se trouver.

Immédiatement après une catastrophe

1. Protégez-vous pour éviter les blessures à la tête, aux pieds et aux mains en portant un casque rigide, des chaussures robustes et des gants résistants.
2. Vérifiez l'état des membres de votre famille. Soignez les blessures.
3. Vérifiez l'eau, le gaz et l'électricité et coupez l'alimentation si nécessaire.
4. Fermez le robinet principal d'arrivée d'eau. Cela permet de conserver l'eau qui se trouve déjà dans la tuyauterie de la maison.
5. Inspectez votre maison pour voir s'il y a des dégâts importants : pouvez-vous y rester en toute sécurité?
6. Si possible, communiquez avec vos personnes à contacter en cas d'urgence. Les messages texte encombreront moins le système de télécommunications que des appels téléphoniques.
7. Aidez vos voisins si vous pouvez le faire en toute sécurité.

Préparer un plan d'urgence

Renseignez-vous sur les risques auxquels votre collectivité est exposée et préparez un plan d'urgence pour votre famille ou votre foyer. Des plans distincts peuvent être nécessaires selon la nature de l'urgence : incendie de votre habitation, évacuation en cas de feu de forêt, panne de courant à la maison.

Réfléchissez à ce qu'il vous faudrait faire si une situation d'urgence survenait et que vous étiez au travail ou que vos enfants étaient à l'école. Où pouvez-vous amener vos animaux de compagnie? Chez qui pouvez-vous aller habiter? Que faire si les routes sont coupées, les stations-service fermées ou que les téléphones ne fonctionnent pas?

Revoyez régulièrement vos plans.

Ayez un réseau d'amis, de voisins et de membres de la famille qui comprennent vos besoins et peuvent vous aider en cas d'urgence.

Si vous-même ou un membre de votre famille avez un handicap physique, médical, sensoriel ou cognitif ou avez besoin d'une aide supplémentaire, assurez-vous de l'inclure dans votre plan.

Si vous avez des animaux de compagnie ou du bétail, votre plan devrait en tenir compte.



Téléchargez et adaptez le modèle de plan
publié au **preparez-vous.gc.ca**.



Préparer une trousse d'urgence

Préparez-vous à être autosuffisant pendant au moins 72 heures en cas d'urgence. Mettez les articles et les fournitures dans un sac à dos ou une valise à roulettes. Utilisez plusieurs sacs pour que votre trousse ne soit pas trop lourde à porter.

Comme vous ne serez pas forcément à la maison au moment de l'urgence, pensez à préparer des trousseaux non seulement pour la maison, mais aussi pour votre lieu de travail et votre véhicule.

Articles essentiels

- ☐ Eau potable : au moins deux litres d'eau par personne et par jour (plus deux litres d'eau supplémentaires par personne et par jour pour la cuisine et l'hygiène personnelle)
- ☐ Aliments prêts-à-manger non périssables : aliments en conserve (et ouvre-boîte manuel), barres énergétiques et aliments déshydratés
- ☐ Lampe de poche et radio à manivelle ou à piles (et piles de rechange)
- ☐ Trousse de premiers soins
- ☐ Chargeurs pour téléphone cellulaire et autres appareils de communication et source d'alimentation de secours
- ☐ Jeu de clés supplémentaires pour le véhicule et la maison
- ☐ Argent comptant en petites coupures et monnaie
- ☐ Copie de votre plan d'urgence,

liste des numéros de téléphone des personnes à contacter en cas d'urgence, pièces d'identité et documents importants (certificat de naissance, documents d'assurance, etc.)

- ☐ Au besoin:
 - ☐ médicaments (d'ordonnance ou autres)
 - ☐ préparation pour nourrissons, couches pour bébés
 - ☐ fournitures médicales ou aides à la mobilité
 - ☐ lentilles de contact ou lunettes
 - ☐ nourriture, eau et médicaments pour les animaux de compagnie



Articles supplémentaires recommandés

- ☐ Bougies et allumettes ou briquet (placez les bougies dans des contenants stables et ne les laissez jamais sans surveillance si vous les allumez)
- ☐ Réchaud de camping, combustible et casseroles (à n'utiliser qu'à l'extérieur)
- ☐ Vêtements de rechange adaptés à la saison et chaussures robustes pour chaque membre de la famille

- ☐ Sac de couchage ou couverture chaude pour chaque personne
- ☐ Articles de toilette et d'hygiène personnelle
- ☐ Désinfectant à mains, papier hygiénique et sacs à ordures
- ☐ Pastilles de purification d'eau ou eau de Javel
- ☐ Ustensiles, assiettes et tasses
- ☐ Outils essentiels (marteau, pinces, clé, tournevis, gants de travail, masque protecteur contre la poussière, couteau de poche)
- ☐ Sifflet (pour attirer l'attention)
- ☐ Rouleau de ruban adhésif entoilé (pour boucher les interstices des portes et fenêtres, les bouches d'aération, etc.)
- ☐ Activités pour les enfants (jouets, jeux, etc.)

Consultez la page

yukon.ca/fr/situations-durgence-et-securite pour plus de détails.

Personnes à contacter en cas d'urgence

Identifiez une **personne de la localité** et une **personne de l'extérieur à contacter en cas d'urgence**. Assurez-vous que ces personnes savent qu'elles sont les personnes-ressources de votre famille. Gardez leurs numéros de téléphone et leurs adresses électroniques sur vous et dans votre trousse d'urgence.

- ☐ Les **personnes à contacter dans la**

localité, comme des voisins, peuvent aller chercher vos enfants ou vos animaux de compagnie s'il vous est impossible de rentrer à la maison durant l'urgence.

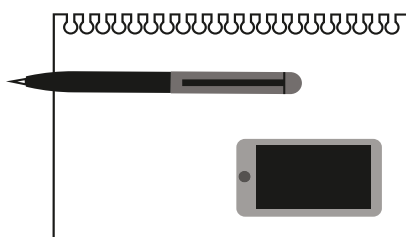
- ❑ Les **personnes à contacter à l'extérieur de la localité** ne sont pas touchées par la situation d'urgence. Ces personnes peuvent faire des préparatifs pour vous, transmettre de l'information à d'autres et même vous héberger si vous devez évacuer les lieux. Prenez des dispositions pour que chaque membre de la famille communique par téléphone, courriel ou message texte avec la même personne en cas d'urgence.

Documents importants

Conservez dans votre trousse d'urgence des copies papier de vos pièces d'identité, des photos et des documents d'identification de vos animaux de compagnie, de vos ordonnances médicales et des horaires de prise des médicaments, de vos polices d'assurance et d'autres documents essentiels.

Faites-en aussi des copies électroniques protégées auxquelles vous pourrez accéder à partir d'un autre endroit.

Remettez une copie de ces documents aux personnes à contacter en cas d'urgence.



Rester au courant

En ligne : En cas d'urgence, des directives et des informations seront affichées au **yukon.ca/fr/situation-durgence**.

Des conseils et de l'information seront également publiés sur la page Facebook des Services de protection à **Facebook.com/YukonProtectiveServices**.



Sur les ondes : Les émissions de radio et de télévision pourront être interrompues pour la diffusion de messages d'urgence. Les médias locaux recevront également des informations à diffuser.

En personne : Selon la nature et le lieu de l'urgence, le personnel d'intervention pourrait communiquer l'information par haut-parleurs, à la radio, au moyen d'affiches, dans le cadre de réunions publiques ou en faisant du porte-à-porte.

Pour plus de détails sur la façon de se préparer en cas d'inondation, de feux de forêt ou d'autres urgences, allez au **yukon.ca/fr/situations-durgence-et-securite**.

Pour les plus récentes informations sur les inondations, les feux de forêt ou autre situation en cours, visitez **yukon.ca/fr/situation-durgence**.

Incendie à la maison

Pour prévenir les incendies à la maison :

- ☐ Faites inspecter et entretenir votre poêle à bois, cheminée et appareil de chauffage tous les ans par un technicien autorisé.
- ☐ Ne laissez jamais la cuisinière sans surveillance.
- ☐ Ayez un extincteur dans la cuisine et dans l'atelier.
- ☐ Éteignez les appareils de chauffage d'appoint lorsque vous quittez la pièce ou que vous allez vous coucher.
- ☐ Abstenez-vous de fumer à l'intérieur et ne laissez jamais une chandelle allumée sans surveillance.

Si vous entendez l'alarme d'un détecteur de fumée ou de monoxyde de carbone, sortez immédiatement!

Feux de forêt

Protégez votre maison des feux de forêt en éliminant les sources de combustible pour les braises et en appliquant les principes Intelli-feu :

- ☐ Retirez toutes les matières inflammables dans un rayon de 1,5 mètre autour de la maison, des balcons et des dépendances.
- ☐ Ramassez les branches et les feuilles mortes, les aiguilles et les broussailles.
- ☐ Élaguez les arbres à au moins 2 mètres du sol.
- ☐ Nettoyez le toit et les gouttières régulièrement.

Pannes de courant

Durant une panne de courant, votre maison pourrait être privée d'électricité pendant des heures, voire des jours.

Si votre système de chauffage fonctionne à l'électricité, vous devrez trouver un autre moyen de rester au chaud. Avez-vous des voisins ou des amis à proximité qui ont un poêle à bois? Convenez d'un plan avec eux avant qu'une panne se produise.

N'utilisez jamais de barbecue, d'appareil de chauffage de camping, ni de générateur à l'intérieur d'un garage ou de tout autre bâtiment. Ils dégagent du monoxyde de carbone, un gaz toxique invisible et inodore.

Inondations

Si vous habitez près d'un cours d'eau ou dans une zone ayant déjà été inondée, prenez des mesures pour protéger vos biens et votre propriété, par exemple :

- ☐ Surélevez votre appareil de chauffage, le chauffe-eau et le panneau électrique en les installant sur des blocs de bois ou de ciment.
- ☐ Montez vos biens de valeur à l'étage.
- ☐ Installez des clapets anti-refoulement ou des bouchons sur les drains afin d'empêcher les eaux d'égout de pénétrer dans la maison.
- ☐ Installez une pompe d'assèchement.

Durant la débâcle printanière, surveillez la situation et tenez-vous au courant des prévisions, des avis et des avertissements.

Tremblements de terre

Avant qu'un tremblement de terre survienne, fixez les meubles et les objets qui pourraient tomber et se briser et causer des blessures.

Voici les trois « S » à respecter en cas de séisme : **S'ACCROUPIR, S'ABRITER et S'AGRIPPER.**

Accroupissez-vous au sol, abritez-vous sous une table et agrippez-vous à celle-ci jusqu'à ce que les secousses cessent.

Si vous utilisez un déambulateur ou un fauteuil roulant, la règle à suivre est **VERROUILLER, SE COUVRIR et S'AGRIPPER.**

Verrouillez les roues, penchez-vous, couvrez-vous la tête avec vos bras, un oreiller ou un livre et agrippez-vous jusqu'à ce que les secousses cessent.

Renseignements en cas d'urgence

Adresse _____

Endroit où se trouve la trousse d'urgence

Lieu de rassemblement Journée de travail

Jour _____

Soir _____

Renseignements sur la famille

Occupant	Numéro d'ass.-santé	Né(e) le
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Médecin _____

Animal de compagnie	Type/Race
_____	_____
_____	_____

Vétérinaire _____

Personnes à contacter en cas d'urgence

Personnes à contacter à l'extérieur

Personnes à contacter dans la localité

Personnes désignées pour aller chercher les enfants

Services publics (eau, gaz, électricité)

	Emplacement
Extincteurs	_____
Robinet d'arrivée d'eau	_____
Siphon de sol/pompe	_____
Panneau électrique	_____
Propane	_____



Propriétaire _____

Téléphone _____ Courriel _____

Abri sur place

Jour de congé



Téléphone	Courriel
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Téléphone _____

Couleur	Enregistrement / Médaille
_____	_____
_____	_____

Téléphone _____



Téléphone	Courriel
_____	_____
_____	_____

Téléphone	Courriel
_____	_____
_____	_____

Téléphone	Courriel
_____	_____
_____	_____



Fournisseur de service	Téléphone
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Assurances

Assurance habitation _____

Police _____ Téléphone _____

Assurance automobile _____

Police _____ Téléphone _____

Assurance vie _____

Police _____ Téléphone _____

Notes

[illegible]

Notes

[illegible]

Savoir comment couper l'eau, l'électricité, le gaz et le mazout

Une canalisation d'eau percée, une fuite de gaz propane ou une inondation qui menace, quelle que soit l'urgence, il se peut que vous deviez couper l'alimentation chez vous, à condition de pouvoir le faire sans danger.

Vous devez savoir où se trouvent le panneau électrique, le robinet principal d'arrivée d'eau, le robinet d'alimentation de propane ou de mazout et savoir comment couper l'alimentation.

Rappelez-vous

- ☐ Eau et électricité ne font pas bon ménage. N'essayez pas de couper l'électricité si votre maison est inondée. Communiquez plutôt avec la compagnie d'électricité.
- ☐ Le propane est plus lourd que l'air; il se répand au niveau du sol comme de l'eau et s'accumule dans les zones basses. Tenez-vous loin d'un réservoir endommagé et réfugiez-vous dans un endroit en hauteur.
- ☐ N'essayez pas de rétablir vous-même l'alimentation en propane. Demandez à un professionnel de le faire.

S'abriter sur place

Il arrive que la solution la plus sécuritaire pendant une situation d'urgence soit de rester où vous vous trouvez, mais

« s'abriter sur place » ne signifie pas seulement demeurer à l'intérieur.

Respectez les consignes lorsqu'on vous dit de rester à l'intérieur, de verrouiller les portes et les fenêtres ou de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher des matières dangereuses de pénétrer dans la pièce, par exemple en bouchant les ouvertures d'aération et en fermant les registres de foyer.

Évacuation

Si votre vie est en danger, vous devez évacuer les lieux. Un **ordre d'évacuation** signifie que vous devez **quitter immédiatement le secteur**. Si vous ne partez pas, vous ne pouvez pas compter recevoir des secours ni l'aide nécessaire à temps. Le cas échéant, l'ordre d'évacuation sera accompagné d'instructions sur l'endroit où vous rendre, mais on ne vous indiquera pas forcément l'itinéraire à suivre. Assurez-vous que votre plan d'urgence prévoit des voies d'évacuation pour sortir de votre secteur.

Un ordre d'évacuation peut être lancé sans préavis. Cependant, dans certaines situations, il se peut qu'un avertissement préalable soit donné.

- ❑ Une **veille d'évacuation** signifie que vous pourriez devoir partir à très court préavis. En cas de veille d'évacuation, préparez-vous à partir : rassemblez tous les membres de votre famille et prenez votre trousse d'urgence et les articles nécessaires au déplacement. Soyez

prêts à partir!

- ❑ Un **avis de danger potentiel** peut être lancé pour que le public sache que certaines situations sont sous surveillance. Cela vous donne le temps d'activer votre plan d'urgence familial et de commencer vos préparatifs de façon à être prêts si la situation évoluait.

Si vous décidez de quitter les lieux avant que l'ordre d'évacuation soit donné, prévenez les personnes à contacter en cas d'urgence qui sont sur votre liste.

Si un ordre d'évacuation est donné après votre départ ou si vous êtes absent pendant une situation d'urgence, on pourrait vous demander de communiquer avec les autorités en personne ou par téléphone.



Pour les plus récentes informations sur les évacuations en cours, consultez le site **yukon.ca/fr/situation-durgence**.

